

V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration**(Affaire M.7737 — Honeywell/Elster)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2015/C 341/10)

1. Le 9 octobre 2015, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Honeywell International Inc. («Honeywell», États-Unis) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de la division Elster («Elster») de Melrose Industries PLC (Royaume-Uni) par achat d'actions.
2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:
 - Honeywell est une entreprise technologique et manufacturière diversifiée présente au niveau mondial dans trois secteurs d'activité: i) l'aérospatial, ii) l'automatisation et les solutions de contrôle et iii) les matériaux et technologies haute performance. Elle fabrique et distribue notamment des systèmes intégrés et des composantes telles que des vannes, des brûleurs et des compteurs pour des applications de chauffage et la mesure et la régulation des flux de gaz,
 - Elster est un fournisseur mondial de systèmes intégrés et de composantes telles que des vannes, des brûleurs et des compteurs pour des applications de chauffage et la mesure et la régulation des flux de gaz. Elle fabrique et fournit également des instruments de mesure de l'électricité et de l'eau.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.
4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur (+32 22964301), par courrier électronique à COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier postal, sous la référence M.7737 — Honeywell/Elster, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).